

# Charte pour le renforcement de la démocratie participative

---

## ENTRE

la Ville de LA ROCHELLE, représentée par Monsieur le Député-Maire, habilité par délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2002.

## ET

Mesdames et Messieurs les Présidents des comités de quartier et associations d'habitants ayant le même objet.

---

## **Préambule**

Dès 1903, La Rochelle voit se constituer des associations d'habitants, en application de la loi de 1901, l'une des grandes avancées de la République.

Aujourd'hui, existent des associations de quartier, indépendantes et démocratiques, le plus souvent dénommées « comité de quartier » qui assurent la défense des intérêts des citoyennes et citoyens et contribuent à l'animation des quartiers.

Par la présente charte, le Conseil municipal de La Rochelle affirme l'importance déterminante des comités de quartier comme forces de proposition, de conseil et de médiation, partenaires essentiels et indépendants de la Mairie, acteurs du développement de la démocratie participative.

Conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, la présente charte, conclue entre la Ville de La Rochelle et les comités de quartier, se donne pour objectif d'encourager la participation citoyenne la plus large, en confortant le rôle décisif des comités de quartier et en créant des conseils de secteur.

## **1<sup>ère</sup> partie portant reconnaissance des comités de quartier**

### **Article 1<sup>er</sup> : Rôle**

Les comités de quartier, fondés sur le principe de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, se constituent librement, à l'initiative des habitants et s'administrent démocratiquement conformément à leurs statuts.

### **Article 2 : Périmètre**

Le périmètre des comités de quartier s'inscrit dans les limites des conseils de secteur déterminées par le Conseil municipal.

### **Article 3 : Moyens mis à disposition**

Le Conseil municipal de La Rochelle s'engage solennellement à reconnaître et préserver l'indépendance des comités de quartier.

Dans cet esprit, il ne leur attribue pas de subvention directe, mais s'efforce dans la mesure des disponibilités de mettre à leur disposition gratuitement des locaux et moyens permettant leurs réunions et animations dans les quartiers.

## **2<sup>ème</sup> partie : les conseils de secteur**

### **Article 4 : Périmètre**

La présente charte reconnaît la mise en place, par décision du Conseil municipal, de conseils de secteur dont le périmètre regroupe plusieurs comités de quartier.

Ces conseils de secteur sont créés conformément aux dispositions de l'article L 2143-1 du CGCT.

Ces conseils de secteur sont créés au nombre de 3 pour toute la ville de La Rochelle, selon les périmètres suivants :

**A - LA ROCHELLE CENTRE :**

Centre-ville, La Genette, La Trompette, Fétilly, Le Prieuré, Lafond-Beauregard, St Eloi

**B - LA ROCHELLE OUEST :**

Laleu - La Pallice - La Rossignolette, Port Neuf, Mireuil, St Maurice

**C - LA ROCHELLE SUD :**

Petit Marseille, Villeneuve les Salines, Les Minimes, Tasdon, Bongraine

Les périmètres des conseils de secteur peuvent être modifiés par délibération du Conseil municipal après concertation avec les parties intéressées.

### **Article 5 : Composition**

Les conseils de secteur sont composés comme suit :

- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés en leur sein par chacun des conseils d'administration des comités de quartier inclus dans le périmètre du conseil de secteur considéré.  
Les suppléants sont appelés à siéger en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires.
- les élus municipaux du secteur concerné désignés par le Conseil municipal.

Les membres du conseil de secteur gardent leurs fonctions tant qu'ils conservent la qualité ayant permis leur désignation initiale.

Peuvent également assister aux réunions du conseil de secteur toutes personnes compétentes désignées par le Maire.

### **Article 6 : Réunions**

Outre ses réunions de travail ordinaires, le conseil de secteur organise des réunions publiques autant que de besoin.

### **Article 7 : Rôle et Fonctionnement**

Chaque conseil de secteur se donne pour objectif, en complément du travail des comités de quartier, d'approfondir l'information, la réflexion et la concertation sur les grandes questions concernant la ville et ses quartiers.

Les tâches administratives sont prises en charge par la mairie (envoi des convocations, rédaction et transmission des comptes rendus, suivi des propositions et questions par les élus et services municipaux concernés...).

### **Article 8 : Présidence**

Les représentants des conseils d'administration des comités de quartier mentionnés à l'article 5 élisent en leur sein leur Président(e) pour une durée de 2 ans.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président ou la Présidente en accord avec les élus concernés et en concertation avec les membres du conseil de secteur.

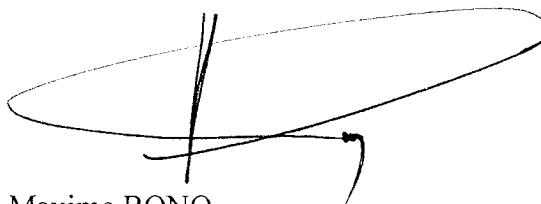
### **Article 9 : Rapport d'activité**

Chaque année, le conseil de secteur devra présenter le bilan de ses activités. Le Conseil municipal sera saisi, en séance publique, de ce bilan qui donnera lieu à débat.

### **Article 10 :**

Les dispositions de la présente charte s'appliqueront à tout nouveau comité de quartier ou conseil de secteur créé ou modifié.

Fait à LA ROCHELLE, le 26 septembre 2002

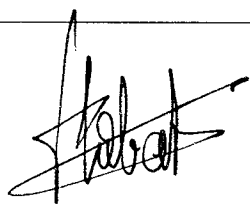


M. Maxime BONO  
Député-Maire

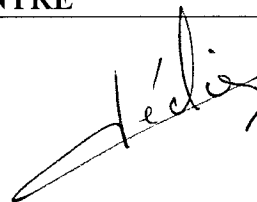
---

#### Secteur A – LA ROCHELLE - CENTRE

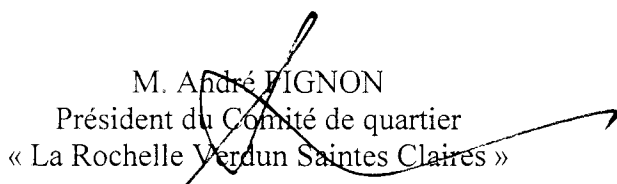
---



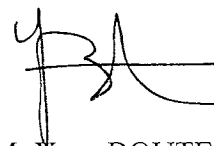
M. Pierre LABAT  
Secrétaire du Comité de quartier de La Gare  
Président par intérim



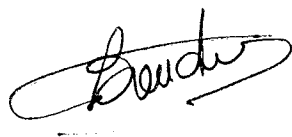
Mme Marie-Claude DECLIE  
Présidente du Comité de quartier  
« La Préfecture »



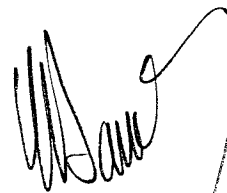
M. André FIGNON  
Président du Comité de quartier  
« La Rochelle Verdun Saintes Claires »




M. Yves BOUTEMY  
Trésorier du Comité des résidents  
du quartier Saint-Nicolas



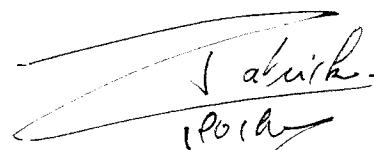
M. Claude BOUCHET  
Président du Comité de quartier  
du Vieux Port et des Saints Pères



M. Christian BASSELIN  
Président du comité de quartier de  
Cognehors – Lafond - Beauregard



M. CASSERON  
Vice-Président du Comité de quartier de Fétilly



M. Patrick FILOCHE  
Président du Comité de défense des Intérêts du  
quartier de La Genette



Mme Josette RUGEL  
Présidente du Comité d'animation et de défense  
du Prieuré

M. Robert GAUDUCHON  
Président du Comité de défense des intérêts  
de Saint Eloi



M. Jacky CHRETIEN  
Président du Comité de défense des intérêts et  
d'animation du quartier de  
La Trompette, Jéricho, Bel Air, Franck Espoir



M. Jean-Claude AURIAULT  
1<sup>er</sup> Vice-Président du  
Comité de quartier de Port-Neuf

---

**Secteur B – LA ROCHELLE OUEST**

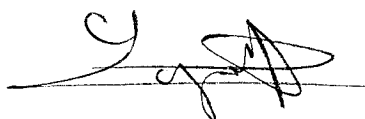
---



M. Philippe RICHARD  
Président du Comité de quartier de  
Laleu-La Pallice-La Rossignollette



M. Jean-Claude AURIAULT  
1<sup>er</sup> Vice-Président du  
Comité de quartier de Port-Neuf



M. Jean-Paul LAPORTE  
Président du Comité de quartier de Saint Maurice

---

**Secteur C – LA ROCHELLE SUD**

---

M. Raymond MERCIER  
Secrétaire du Comité de quartier de Bongraine ,



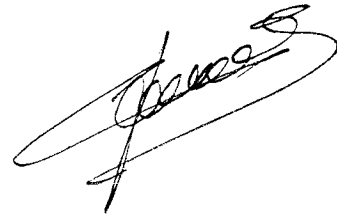
Mme Régine GASPARD  
Présidente de l'Association de défense des intérêts  
et animation des Minimes ,




Mme Danielle REBERE  
Présidente du Comité de défense et d'animation du  
quartier du  
Petit-Marseille, Clos Margat et Parc de Brouage



M. Maurice GOURRIBON  
Président du Comité d'animation et de défense des  
intérêts de Tasdon



M. Jean CAILLAUD  
Président du Collectif d'associations et groupes  
d'initiatives de Villeneuve les Salines



# Charte pour le renforcement de la démocratie participative

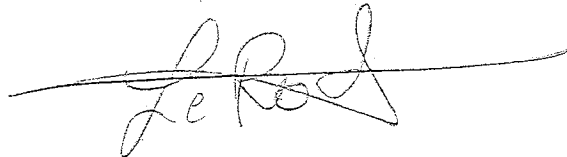
Annexe n° 1

---

Secteur B – LA ROCHELLE OUEST

---

Mme Nicole LE ROCH  
Présidente du Comité de Quartier de Mireuil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Le Roch', with a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à La Rochelle, le 26 avril 2003

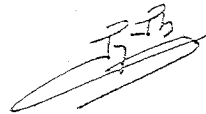
# Charte pour le renforcement de la démocratie participative

Annexe n° 2

---

Secteur B – LA ROCHELLE OUEST

---



M. Alain BELLEGARDE  
Président du Comité de Quartier Les Hauts de Bel Air

Fait à La Rochelle, le 23 février 2004



PREPA  
Charte pour le renforcement  
de la démocratie participative

Annexe n° 3

---

Secteur A – LA ROCHELLE CENTRE

---



M. Bernard ROBREAU  
Président du Comité de Quartier Notre-Dame / Arsenal

Fait à La Rochelle, le 8 novembre 2005